

Corinne BERT

EXPERT PRES LA COUR D'APPEL D'AIX -EN-PROVENCE
DIPLOMEE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

TEL : 04.91.13.42.42

E-Mail : expert.judiciaire@periergiraud.com

ADMINISTRATION PROVISOIRE
ARTICLE 29 – 1

Nos Réf. : CB/AF
Administration Provisoire Art-29.1:
RESIDENCE PLOMBIERES
27 BD DE LA REVOLUTION
13003 Marseille
Ordonnance sur Requête :
N° 21/01891 du 20 Décembre 2021
Magistrat : Mme Hélène MEO

RESOLUTIONS PRISES LE 6 JUILLET 2022
PAR L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE
ARTICLE 29-1 LOI DU 10 JUILLET 1965

En notre qualité d'Administrateur provisoire article 29-1 Loi du 10 juillet 1965, dans le cadre de l'article 62-7 du décret du 17 mars 1967, l'Administrateur prend les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'administrateur approuve les comptes pour la période du 01.10.2020 AU 30.09.2021

Cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Administrateur vote un budget prévisionnel pour l'exercice du 01.10.2021 au 30.09.2022

Un budget prévisionnel est adopté pour un montant 830 000€.

Exigibilité : 1^{er} Octobre – 1^{ER} Janvier - 1^{er} Avril - 1^{er} Juillet

Cette résolution est adoptée.

Adresse :C/O AGENCE PERIER GIRAUD
273 RUE PARADIS 13006 MARSEILLE

TROISIEME RESOLUTION

L'Administrateur vote un budget prévisionnel pour l'exercice du 01.10.2022 au 30.09.2023

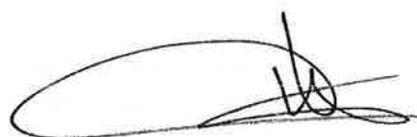
Un budget prévisionnel est adopté pour un montant 830 000€.

Exigibilité : 1^{er} Octobre – 1^{ER} Janvier - 1^{er} Avril - 1^{er} Juillet

Cette résolution est adoptée.

Fait à Marseille, le 6 Juillet 2022

L'Administrateur Provisoire.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by several smaller, more intricate strokes.